CCP

À VOUS DE DONNER CORPS



VOTEZ LA CGT

ÉLECTIONS PRO 2026

« AGENT·ES CONTRACTUEL·LES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

VOTEZ

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS PRO 2026
« AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

PROFESSION DE FOI



CCP : Commission Consultative Paritaire

« AGENT·ES CONTRACTUEL·LES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTONS CGT

En CDD ou en CDI, nos métiers sont différents : nos droits, nos salaires et notre avenir méritent la même défense.

QUI SOMMES-NOUS ?

La CGT est un **syndicat de terrain.** À vos côtés dans les services, nous défendons les contractuels sans attendre la fin du contrat ou l'apparition d'un conflit. Missions administratives, techniques, éducatives ou juridiques : votre travail est indispensable et votre contrat ne doit pas vous priver de droits.

Notre force tient aussi à la **connaissance des textes.** Contrat, salaire, période d'essai, renouvellement ou congés : nous vérifions avec vous les règles applicables et intervenons contre les abus. Nos Documents pour les nulos vous donnent des repères pour vous défendre et agir.

La transparence est une exigence démocratique. Nous publions nos positions et nos interventions pour que chacun puisse suivre le mandat, connaître les avancées et mesurer les obstacles. **Nous construisons nos revendications avec les personnels,** à partir de leurs difficultés réelles. Votre expérience compte : elle permet de mettre au jour des pratiques injustes et de les combattre collectivement.

Nous défendons un service public accessible à tous, avec des emplois stables, des salaires dignes et des garanties collectives. Lutter contre la précarité, c'est défendre les agents qui la subissent et la qualité des missions. Nous revendiquons la titularisation des contractuels qui le souhaitent et, dans l'immédiat, des droits renforcés pour tous, en CDD comme en CDI.

Notre principe est simple : la crainte de perdre son emploi ne doit jamais empêcher de faire respecter ses droits. Avec la CGT, vous n'êtes pas seuls.

UNE CCP,, À QUOI ÇA SERT AUJOURD'HUI ?

La CCP examine certaines décisions individuelles concernant les contractuels : licenciements après l'essai, sanctions disciplinaires les plus graves, recours sur l'évaluation. Elle peut aussi être saisie, dans les cas prévus, pour des refus de temps partiel, de télétravail ou de formation.

UNE CCP, COMMENT ÇA FONCTIONNE EXACTEMENT ?

Elle comprend autant de représentants de l'administration que de représentants du personnel, élus pour quatre ans. Vos élus préparent les dossiers avec vous, examinent les pièces et défendent vos arguments. En formation disciplinaire, ils veillent aux droits de la défense et à la proportionnalité des sanctions. La CCP rend un avis : la décision appartient ensuite à l'administration.

La CCP n'examine pas automatiquement tous les non-renouvellements de contrat. Vos élus peuvent néanmoins vous accompagner et contester les abus. Du 3 au 10 décembre 2026, voter CGT, c'est choisir des représentants disponibles, formés et déterminés à défendre vos droits.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter CGT pour :

- **sortir de la précarité et construire un avenir professionnel ;**
- **gagner des salaires et des conditions de travail dignes ;**
- **faire respecter nos droits, sans distinction de contrat.**

Notre bilan

DÉFENDRE VOS DROITS, COMBATTRE LA PRÉCARITÉ

Durant ce mandat, la CGT a accompagné les contractuels devant la CCP, y compris en matière disciplinaire : rupture de contrat, difficultés de santé, évolution des missions, notamment des attachés de justice. Écoute, conseil, intervention et mobilisation ont relié vos situations à la défense collective des droits.



ÉLECTIONS PRO 2026

« AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

Notre bilan (suite)

Prime de précarité et contrats : faire appliquer les garanties

La CGT a porté la création d'une prime de précarité dans la fonction publique. Depuis 2021, cet acquis national représente 10 % de la rémunération brute perçue pour les contrats remplissant les conditions réglementaires. Nous en avons expliqué les critères et défendu le versement. Nous avons dénoncé les contrats courts et les non-renouvellements maintenant les agents dans l'incertitude. À la Justice, nous avons contesté les contrats saisonniers couvrant des besoins permanents : la continuité du service exige des emplois stables.

Périodes d'essai et renouvellements : combattre les abus

Nos interventions ont permis de clarifier les règles des périodes d'essai et d'en obtenir l'application dans les situations signalées. Un renouvellement ne permet pas un nouvel essai lorsque la même autorité emploie le même agent sur les mêmes fonctions ou le même emploi. Ce droit protège des ruptures facilitées et injustifiées.

Nous avons aidé les collègues à vérifier leurs contrats, comprendre les clauses et faire corriger les anomalies. Nous avons refusé les signatures précipitées, sans explication des effets sur la rémunération, les missions ou l'affectation. Nous avons défendu l'anticipation des renouvellements, les délais de prévenance et la prise en compte de l'ancienneté, contre les interruptions artificielles ou décisions arbitraires contournant la perspective d'un CDI.

Rémunérations : des avancées et une progression à défendre

La CGT a obtenu des revalorisations et défendu l'amélioration des grilles de référence. Nous avons demandé des règles publiées, fondées sur les qualifications, l'expérience et les responsabilités, pour réduire les écarts entre agents et territoires. Nous avons défendu le réexamen des rémunérations et dénoncé les salaires bloqués. Le réexamen triennal prévu par les textes ne garantit aucune hausse automatique : nous avons porté de véritables augmentations et une progression reconnaissant l'ancienneté.

Pénibilité et égalité : refuser les droits au rabais

Nuits, week-ends, jours fériés, violences, surcharge : les contractuels subissent aussi ces contraintes. Nous avons demandé des compensations indemnitaires, notamment pour les fonctions ouvrant droit à la NBI chez les titulaires, dont les contractuels restent exclus. Ces propositions n'ont pas reçu les suites attendues. Nous avons maintenu l'exigence de reconnaissance des mêmes sujétions, en distinguant droits existants et mesures à conquérir. Nous avons aussi défendu l'accès à la formation, à la protection fonctionnelle et aux droits sociaux.

Nous ne prétendons pas avoir tout obtenu. Chaque droit défendu compte. Avec vous, nous voulons renforcer la CCP et gagner des garanties durables contre la précarité.

NOS REVENDICATIONS !

1. **Sortir de la précarité :** engager un **plan de titularisation des contractuels qui le souhaitent,** sans condition de concours ni de nationalité ; créer des emplois statutaires et, dans l'attente, **privilégier le CDI pour les besoins permanents**, avec reprise de l'ancienneté.
2. **Revaloriser les salaires :** publier et relever les grilles de référence, reconnaître l'expérience et garantir une **hausse d'au moins 10 % tous les trois ans,** ainsi qu'un rattrapage du pouvoir d'achat.
3. **Garantir un contrat écrit et signé** avant toute prise de fonctions.
4. **Pas de nouvel essai au renouvellement,** auprès du même employeur, sur les mêmes fonctions ou le même emploi.
5. **Reconnaître les mêmes contraintes :** garantir les primes de pénibilité et une compensation de la NBI, supprimer les écarts injustifiés et créer un **véritable treizième mois pour tous.**
6. **Sécuriser les contrats :** mettre fin aux contrats courts et saisonniers abusifs, anticiper les renouvellements, respecter les délais de prévenance et **empêcher les interruptions contournant l'accès au CDI ;** garantir le versement de la prime de précarité et la remise des documents de fin de contrat dans les délais.
7. **Renforcer les garanties collectives :** élargir les compétences de la CCP aux non-renouvellements et aux parcours professionnels ; publier des **règles de mobilité transparentes,** avec maintien de l'ancienneté et de la rémunération lors des changements d'affectation.
8. **Protéger la santé :** garantir les repos, prévenir les risques et les violences, **supprimer le jour de carence et rétablir la rémunération à 100 % en congé de maladie.**
9. **Ouvrir des perspectives :** garantir un accueil et une formation initiale, l'accès à la formation continue et aux préparations aux concours sur le temps de travail ; reconnaître les qualifications, faciliter les mobilités et garantir l'accès aux **droits sociaux et à la protection fonctionnelle.**

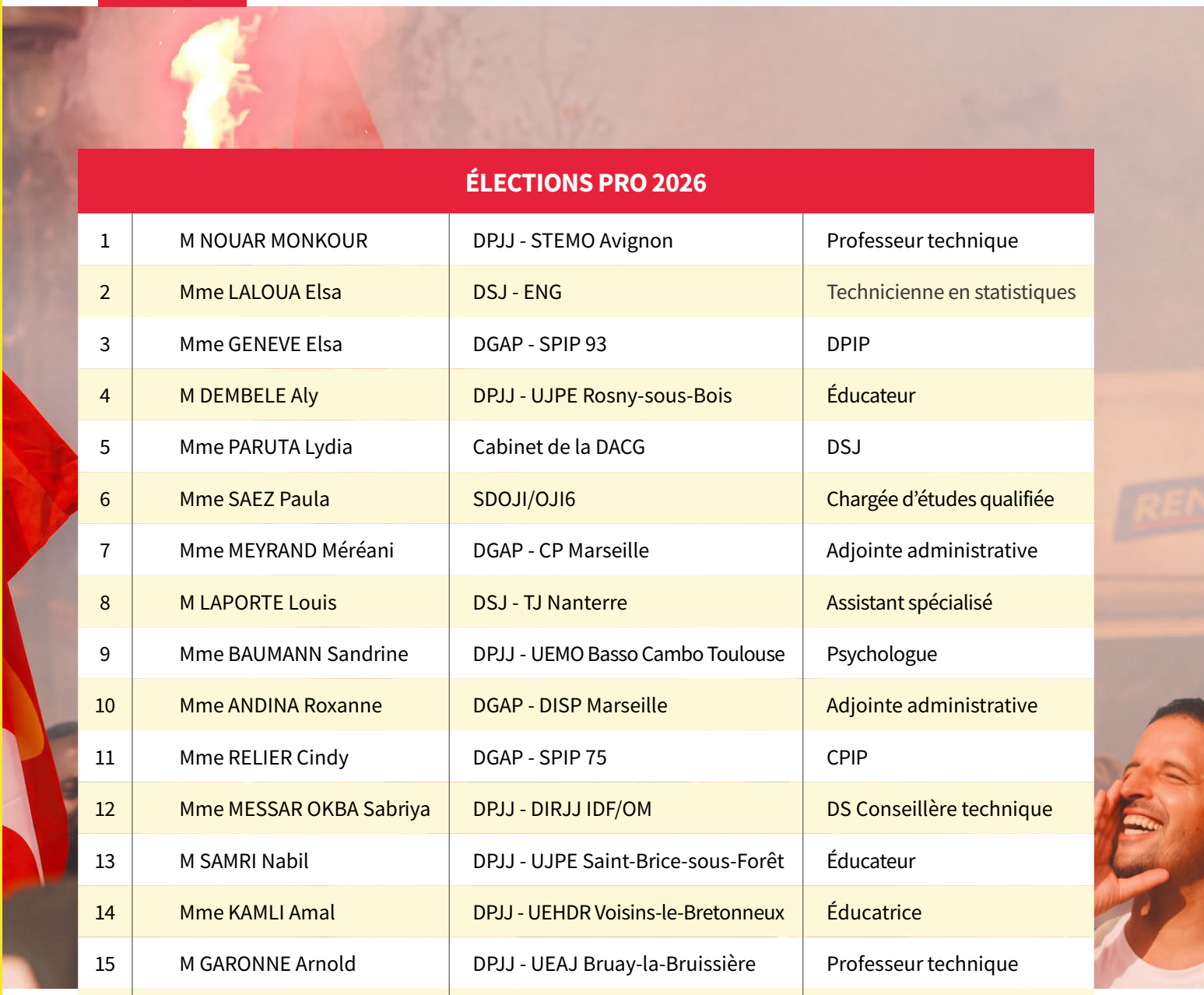
Pour tout savoir

· Docs pour les nulos
· Livrets revendicatifs…
· Tracts et actions au quotidien….

www.cgt-justice.fr
www.cgtpenitentiaire.com
www.cgtspip.org
www.cgtpjj.fr

ÉLECTIONS PRO 2026
« AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

LISTE DES CANDIDATURES



ÉLECTIONS PRO 2026			
1	M NOUAR MONKOUR	DPJJ - STEMO Avignon	Professeur technique
2	Mme LALOUA Elsa	DSJ - ENG	Technicienne en statistiques
3	Mme GENEVE Elsa	DGAP - SPIP 93	DPIP
4	M DEMBELE Aly	DPJJ - UJPE Rosny-sous-Bois	Éducateur
5	Mme PARUTA Lydia	Cabinet de la DACG	DSJ
6	Mme SAEZ Paula	SDOJI/OJI6	Chargée d'études qualifiée
7	Mme MEYRAND Méréani	DGAP - CP Marseille	Adjointe administrative
8	M LAPORTE Louis	DSJ - TJ Nanterre	Assistant spécialisé
9	Mme BAUMANN Sandrine	DPJJ - UEMO Basso Cambo Toulouse	Psychologue
10	Mme ANDINA Roxanne	DGAP - DISP Marseille	Adjointe administrative
11	Mme RELIER Cindy	DGAP - SPIP 75	CPIP
12	Mme MESSAR OKBA Sabriya	DPJJ - DIRJJ IDF/OM	DS Conseillère technique
13	M SAMRI Nabil	DPJJ - UJPE Saint-Brice-sous-Forêt	Éducateur
14	Mme KAMLI Amal	DPJJ - UEHDR Voisins-le-Bretonneux	Éducatrice
15	M GARONNE Arnold	DPJJ - UEAJ Bruay-la-Bruissière	Professeur technique
16	M SOLLI Gaëtan	DPJJ - UEMO Alès	Professeur technique

VOTEZ DU 3 AU 10 DÉCEMBRE